

SUBVENTION PHOTOVOLTAÏQUE

Une subvention pour les particuliers qui souhaitent passer à l'énergie renouvelable.

Depuis 2009, la Communauté d'agglomération octroie une subvention de **200 €** pour toute personne qui installe des panneaux photovoltaïques chez elle, mais aussi un chauffe-eau solaire ou un système solaire combiné.

Pour bénéficier de cette aide financière, il suffit de compléter le formulaire de subvention (en téléchargement ci-contre) et de l'accompagner des pièces suivantes :

- la facture d'achat et de pose de l'équipement par un installateur certifié
- une attestation de domicile de moins de trois mois
- un RIB



Documents à télécharger

Téléchargez le document de subvention pour une installation solaire photovoltaïque ou thermique
(PDF – 100 Ko)

[Cliquez ici](#)

Direction du Développement Durable

Adresse

21 rue Soubeyranne, 30100 Alès

Téléphone

04 66 56 10 64

Courriel

developpement.durable@alesagglo.fr